

COMMUNIQUÉ DE LA S.C.C. du 18 décembre 2014

Chers Eleveurs,

Comme nous vous l'avons indiqué au cours du premier trimestre de l'année 2014, lors du lancement par la SCC des prestations relatives aux analyses ADN, nous attendions une évolution de notre statut fiscal. Nous avons en conséquence, durant la période écoulée, pratiqué des prix tenant compte de la situation, et ceci pour toutes nos prestations relatives à ces analyses.

Comme prévu, un changement va intervenir en 2015, mais seule cette activité ADN sera touchée et soumise à T.V.A. Ce changement sera effectif à partir du 01/01/2015. En conséquence, à partir de cette date :

1 – Les prix de nos prestations relatives aux analyses ADN seront les suivants :

	Commande par Internet				Commande sur papier			
	1 à 3 prestations Prix unitaire		4 prestations et plus Prix unitaire		1 à 3 prestations Prix unitaire		4 prestations et plus Prix unitaire	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Identification sans compatibilité de filiation	29,17	35	28,33	34	31,67	38	30,83	37
Identification avec compatibilité de filiation	34,17	41	33,33	40	38,33	46	37,50	45
Compatibilité de filiation sans identification	6,67	8	6,67	8	8,33	10	8,33	10
Enregistrement d'une empreinte génétique					8,33	10	8,33	10

2 – Les prestations relatives aux analyses ADN seront facturées avec les prix HT et TTC et la TV sera mentionnée avec l'identifiant de la SCC.

3 – Tous les éleveurs soumis à la TVA pourront récupérer la TVA mentionnée sur les factures.

4 – Cette évolution s'appliquera à toutes les demandes reçues à la SCC à partir du 01/01/2015.

5 – Toutes les demandes relatives à l'ADN reçues à la SCC avant le 01/01/2015 seront traitées avec les prix nets pratiqués en 2014.

6 – Nos missions traditionnelles (cf. autres que l'ADN) ne seront pas touchées par cette évolution.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Le Président de la Centrale Canine
Christian EYMAR-DAUPHIN